



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°2 - SAISON 2023/2024 RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

Préside	Patrick LEIRITZ
Participant	Catherine BAES, Kévin BERNARD, Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Annick GEOFFROY, Maxime KANDEL, Laurent VALENTIN, Clémence MEURET, Jany MONETTI, Paul ROZE, Laurent TRESSENS
Participe en visio	Eddy CANTONNET
Excusés	Gilberto DE BARROS FONSECA, Pierre HEUERTZ, Richard PIOT, André RENARD, Jean-Joseph SCHAEFFER
Assistent	Jean-François AUBRY (Président CDA), Eric GUILLIER (Agent administratif), Romain OFFROY (CTD), Jordan SIMON (Directeur)

CARNET DE VIE

Le Comité Directeur a une pensée pour M. Jean-Claude DUPAS, dirigeant d'ANDELLOT depuis la saison 2007-2008, disparu dernièrement.

1. APPROBATION DE PV (Patrick LEIRITZ)

Le PV du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS PRESIDENT (Patrick LEIRITZ)

➤ **Demande de l'Alsace pour quitter la Ligue LGEF :**

Le Président explique le cheminement du projet : le projet adopté à 92 % lors de l'AG de l'Alsace devra, pour aboutir, obtenir la majorité des voix lors de l'AG extraordinaire de la Ligue en mars prochain puis être ensuite adopté par l'AG Fédérale et validée par la Fédération.

Tous les présidents de District sont répartis en deux groupes de travail LGEF pour étudier les conséquences d'une telle sortie. Les clubs seront informés avant l'AG de la Ligue, décisionnelle en partie, des conséquences de la sortie ou non de l'Alsace.

➤ **Collaboration avec les services de sécurité de la Préfecture dans la lutte contre les violences et incivilités :**

Les relations entre le District et la Préfecture permettent une bonne coordination entre les services, ce qui permet d'être préventif (matches à risque) et réactif en cas d'incident.
Une convention entre District, Préfecture et Parquet viendra officialiser cette solidarité.

3. ASSEMBLEE GENERALE (Paul ROZE)

Le secrétaire général Paul Roze présente l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale qui se déroulera à Colombey,

- 1) Allocution de bienvenue du Président
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023 (publié le 03/07/2023)
- 3) Intervention du Président : bilan de l'activité du District
- 4) Rapport financier 2022-2023 – approbation des comptes – affectation du résultat
- 5) Rapport du commissaire aux comptes
- 6) Examen des propositions de modifications de règlements particuliers
- 7) Evènements : Euro 2024, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- 8) Interventions

ainsi que l'organisation de cette assemblée.

4. PTOPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS PARTICULIERS (Paul ROZE)

➤ **Vœu de l'As LASARJONC :**

« En cas de forfait d'une équipe, est-ce que ça pourrait compter comme match joué pour l'autre équipe ? »

Cette question relevant des règlements généraux de la FFF (articles 167 et 226), il est impossible d'y déroger. Le Comité Directeur déclare donc ce vœu irrecevable.

5. RAPPORT FINANCIER (Louis FLAMERION)

Le trésorier, Louis Flamérian présente les comptes de l'exercice 2022-2023 :

- Compte de résultat
- Bilan comptable

Le compte de résultat et le bilan (annexe I) sont approuvés à l'unanimité par le Comité Directeur.

6. PROGRAMME RSO (Jordan SIMON)

Le Directeur Jordan Simon présente au Comité le programme de Responsabilité Sociétale de la FFF qui sera amené à être mis en place progressivement dans les années à venir.



Le développement durable

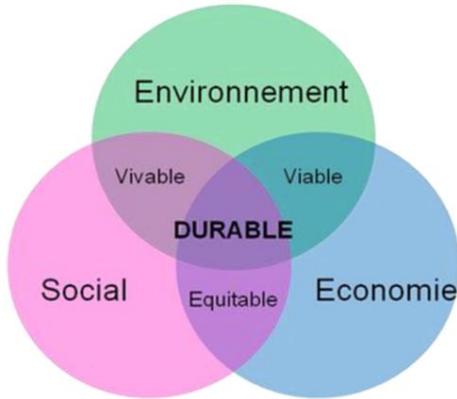


#MARQUER
DEMAIN

« Un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »



(rapport Bruntland, 1987)



3 PILIERS

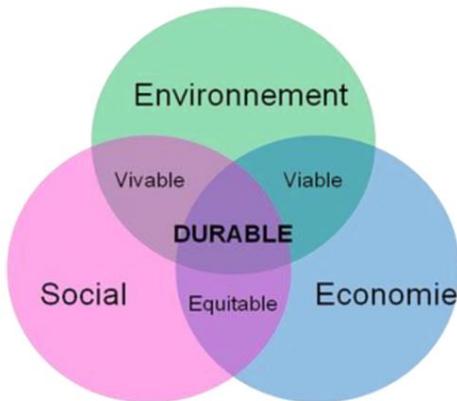
- **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale
- **L'efficacité économique** en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'Homme
- **La qualité environnementale** pour faire en sorte que les activités humaines au service du développement s'exercent non seulement en harmonie avec les écosystèmes, qu'elle veille à les préserver, voire les restaurer, et se soucient de la gestion des ressources naturelles à notre disposition



La Responsabilité Sociétale des Entreprises



#MARQUER
DEMAIN



RSE
RSO

Il s'agit d'une approche dans laquelle les entreprises assument la responsabilité de leurs actions sur la société et l'environnement, en s'efforçant de contribuer positivement à ces domaines



La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) est née de la **prise de conscience** que les entreprises ont un rôle important à jouer dans la création d'un monde plus durable et équitable.





Et plus concrètement ?



#MARQUER
DEMAIN

Intégrer la responsabilité sociétale au projet ou à la stratégie de son entreprise, c'est avant tout repenser son mode de fonctionnement et ses pratiques :



- ✓ Mettre en place une politique d'achats responsables (respect par les prestataires du droit du travail, transparence financière, critères environnementaux...etc)
- ✓ Mettre en place des mesures et des conditions du travail soucieuses du bien-être des salariés ou bénévoles de l'organisation
- ✓ Gérer les infrastructures de l'entreprise de manière responsable (consommations en eau, en énergie, isolation, choix des matériaux...)
- ✓ Mettre en place des règles de collaboration avec les parties prenantes, clients, fournisseurs... respectueuses de l'éthique et de la probité
- ✓ Etc...



Pourquoi le sport est-il concerné ?



#MARQUER
DEMAIN

ÉLÉVATION DE LA TEMPÉRATURE
MOYENNE MONDIALE



36 MILLIONS DE PRATIQUANTS
SPORTIFS EN FRANCE



DES CONSÉQUENCES
SUR LE MONDE
DU SPORT FRANÇAIS



Source : WWF, « Dérèglement climatique : le monde du sport à +2 et +4°C », 2021





Pourquoi le sport est-il concerné ?



#MARQUER
DEMAIN

3^e LIEU D'ÉDUCATION
APRÈS ÉCOLE ET FAMILLE

2,2 MILLIONS
DE LICENCIES
(DONT 180K FÉM.)

1/3 DES JEUNES DE -18 ANS
PASSÉS PAR UN CLUB DE FOOTBALL (
SUR 5 POUR LES GARÇONS)

3 MILLIONS
DE KILOMÈTRES
PARCOURUS CHAQUE
WEEK-END



400 000
BENEVOLES

1 MILLION
DE MATCHS / AN

27 957
TERRAINS



Le football et sa place dans la société



#MARQUER
DEMAIN

Le football est avant tout un jeu, un sport. Mais c'est aussi un formidable vecteur de lien social, de vivre ensemble, de diffusion de valeurs, de prise de conscience sur les enjeux de société qui vont au-delà de la simple pratique. Il possède un impact fort sur la société et l'environnement.

Impact Social



- Le football rassemble les gens de toutes les générations, origines ethniques et milieux sociaux, favorisant la cohésion sociale
- Le football joue un rôle éducatif et émancipateur en offrant des opportunités d'apprentissage, de discipline et d'acceptation des différences
- Les matchs de football créent un sentiment d'appartenance et de communauté parmi les pratiquants et passionnés qu'il rassemble

Impact Économique



- L'industrie du football en France génère des milliards d'euros de revenus chaque année, qui permettent de faire vivre les territoires
- Des milliers d'emplois sont directement et indirectement liés à ce sport

Impact environnemental



- Le football a une empreinte écologique significative en raison des déplacements, de l'organisation de grandes compétitions, de la production de matériel sportif.





LES CINQ PILIERS SOCIÉTAUX DE LA FFF



#MARQUER
DEMAIN



Inclusion et cohésion

Renforcer le rôle intégrateur et solidaire du football, à tous les niveaux de pratiques et d'engagements.



Santé et bien-être

Valoriser les bienfaits de la pratique du football, adaptée aux besoins et aux capacités de chacun(e).



Éducation et formation

Éduquer les plus jeunes aux valeurs citoyennes grâce à la pratique du football et développer les compétences de toutes et tous.



Environnement

Repenser les modes de production et de consommation afin de permettre une pratique du football et une organisation plus durable de ses événements. Participer à la réduction de l'empreinte environnementale à tous les niveaux d'organisation du football

De nombreuses actions sont déjà réalisées par les clubs dans le cadre du PEF, de Puissance foot (accompagnement scolaire) ou encore du programme Club lieu de vie. Elles **s'inscrivent parfaitement dans les cinq piliers sociétaux du programme #MarquerDemain.**

Ces engagements et ces actions sont déployés tout au long de la saison soit **en continu**, soit **ponctuellement** en lien avec une journée nationale ou internationale.



Les avantages à la mise en œuvre d'une démarche RSE pour un District



#MARQUER
DEMAIN



Avantages en termes de valorisation :

- Image positive : La mise en œuvre de pratiques RSE renforce notre image en tant qu'organisation socialement responsable.
- Attraction des partenaires : Attire les partenaires et les sponsors partageant les mêmes valeurs, qui peuvent d'ailleurs participer à nourrir la politique RSO du District



Avantages en termes financiers

- Recherches de subventions : Une politique RSO claire et précise peut faciliter l'accès à des subventions publiques et privées pour financer des projets et des initiatives
- Économies réalisées : des pratiques durables telles que la gestion efficace de l'énergie, de l'eau, la réduction des déchets, peuvent réduire les coûts opérationnels



Avantages en termes réglementaires :

- Mettre en place une politique RSO, c'est aussi anticiper les risques réglementaires pour ne pas subir les changements de réglementation





Comment structurer sa démarche



#MARQUER
DEMAIN

ÉTAPE 3 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE RSO POUR LE DISTRICT

Définir les thématiques prioritaires, les objectifs quantitatifs et qualitatifs



Ecrire un plan d'actions pluriannuel

Communiquer et partager son engagement

Définir une organisation RH et financière dédiée



Les facteurs clés de succès



#MARQUER
DEMAIN



Engager la **gouvernance**



Commencer « **à son échelle** » : mieux vaut en faire moins mais être qualitatif que traiter tous les sujets en surface



Impliquer l'ensemble des équipes : la RSO est une matière transverse, elle concerne tout le monde, mais nécessite un pilotage spécifique



La positionner **au cœur du projet associatif** : ce n'est pas une activité de plus, à côté de la gestion des licences ou de la formation



Communiquer sur l'engagement du District et le valoriser pour crédibiliser la démarche en externe, notamment auprès des partenaires



Rendre compte de ses avancées et faire preuve de transparence



PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA FFF

La Fédération française a défini un plan d'engagement en matière de responsabilité sociétal, dont les actions et les objectifs sont inscrits dans une perspective de trois ans.

En annexe II : lettre du Président de la fédération, M. Philippe DIALLO.

7. COMMUNICATION EXTERNE (Valentin LAURENT)

Valentin LAURENT dresse un bilan des éléments de communications utilisés par le District.

- Le site internet officiel du District est contraint de respecter un cadre bien défini et identique pour l'ensemble des districts, mais il serait souhaitable d'y faciliter l'accès aux documents.
- La communication par les réseaux sociaux est très positive.
- Un aspect qui peut être amélioré est l'utilisation de la vidéo : interviews, reportages, diffusions en direct de matches (Véo cam) etc...
- Les podcasts, mis en place récemment, sont également à développer.
- Dans le cadre du partenariat, il conviendrait d'améliorer encore la mise en visibilité de nos partenaires.

8. TECHNIQUE (Romain OFFROY et Jany MONETTI)

Romain OFFROY remercie les clubs pour l'ensemble des actions effectuées depuis le début de saison.

Jany MONETTI évoque le Foot santé avec la reprise du Foot en marchant qui ne demande qu'à se développer encore.

L'hiver approchant, les clubs ont la possibilité de s'inscrire au Futsal pour l'ensemble des catégories.

Les divers rassemblements depuis le début de saison, masculins ou féminins, pour le football en herbe, le futsal ou les centres de perfectionnement se sont bien déroulés ; merci aux clubs et aux éducateurs pour leur contribution à cette réussite.

Plus de 100 éducateurs ont été formés ou sont en cours de formation.

9. FUTSAL (Maxime KANDEL)

Pour améliorer l'encadrement des rassemblements futsal et augmenter l'effectif des arbitres spécifiques « futsal », une formation sera dispensée par Richard PIOT le samedi 18 novembre 2023.

10. ARBITRAGE (Jean-François AUBRY)

La FIA d'Esnoeux en ce début de saison a vu la réussite de 18 nouveaux stagiaires sur 21 inscrits auxquels s'ajoutent cinq autres ayant passé l'examen dans d'autres districts.

La formation d'« arbitres de club » se déroulera les 9 et 12 décembre prochains au District et sur le site des Lavières à Brottes (Asptt Chaumont).

Pour rappel, la seconde FIA de la saison est prévue en février 2024 sur les installations des Cs Bragards.

Prévoir une utilisation régulière de la « Go Pro », notamment lors de matches à risque par exemple.

11. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Courrier de Pierre HEURTZ qui regrette de ne pouvoir se rendre plus disponible de par ses obligations personnelles.
- ✓ Le Comité Directeur entrant dans la dernière ligne droite de sa mandature (élections en fin de saison) un tour de table est organisé auprès de chacun des membres qui est invité à dresser le bilan de la mandature et de sa commission.

Le Secrétaire Général
Paul ROZE



Le Président,
Patrick LEIRITZ



ANNEXE I



COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023

PERIODE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

	AU 30 JUIN 2023	AU 30 JUIN 2022
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Licences individuelles	-	273,00
Ventes de prestations de services		
Cotisations diverses	13 860,00	12 130,00
Mutations arbitres	1 300,00	-
Sponsoring	34 250,00	9 000,00
Livres arbitres	360,00	224,00
Amendes et frais administratifs	19 172,50	13 947,50
Frais de dossiers commissions	33 414,50	34 650,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	194 705,72	196 046,34
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges		
Transferts de charges	48 348,51	10 707,00
Autres produits		
Coupes de Haute-Marne	6 255,00	3 640,49
Engagements	9 788,00	6 800,00
Location salle	760,00	5 875,00
Abandons frais bénévoles	11 971,00	4 849,00
Mécénats	1 200,00	
Autres produits	631,23	0,97
TOTAL I	376 016,46	298 143,30

CHARGES D'EXPLOITATION

	AU 30 JUIN 2023	AU 30 JUIN 2022
Autres achats et charges externes		
Achats livres arbitres	480,76	291,60
Eau	126,94	113,94
Electricité	2 243,52	1 479,88
Gaz	3 340,75	2 876,11
Carburant	3 265,33	3 614,63
Fournitures matériel divers	3 191,05	9 734,20
Fournitures de bureau et informatiques	1 902,34	1 347,72
Fournitures d'entretien	886,84	691,49
Récompenses	7 027,73	5 279,00
Sous-traitance	320,00	320,00
Location photocopieur	2 819,02	2 246,52
Entretien immeuble	4 969,10	29,70
Entretien matériel roulant	840,66	632,55
Entretien matériel divers	446,52	1 079,43
Maintenance	2 126,53	2 086,30
Assurances	3 153,95	2 977,46
Documentation générale	40,00	50,00
Coupes haute-Marne	4 704,81	2 224,66
Foot en milieu scolaire	4 385,43	3 749,60
Actions évènementielles	11 859,89	6 639,20
Assemblées générales, réunions de secteur	3 076,83	5 300,09
Honoraires	3 950,00	3 318,00
Déplacements	43 918,24	24 418,74
Frais postaux	445,34	279,06
Téléphone	9 559,67	8 728,14
Services bancaires et assimilés	391,67	311,29
Cotisations diverses	390,00	434,50
Valorisation bénévolat	3 197,27	-
Evènements arbitrage	1 255,20	-
Frais de formations	12 688,49	2 843,98
Impôts, taxes et versements assimilés		
Variation charges fiscales sur congés payés	70,00	47,00
Variation charges fiscales sur primes	28,00	-
Formation professionnelle	1 452,87	2 410,18
Taxe foncière	5 494,00	5 652,00
Salaires et traitements		
Salaires	151 920,01	118 687,36
Vacations section sportive scolaire	1 424,19	2 297,86
Variation congés payés	2 244,00	2 751,00
Variation primes 13ème mois	1 179,00	161,00
Indemnité activité partielle	-	2 275,95
Primes diverses	5 636,00	-
Charges sociales	45 515,24	40 673,78
Indemnités stagiaires et services civiques	18 142,05	1 264,70
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations amort. immobilisations incorporelles	932,28	470,34
Dotations amort. Immobilisations corporelles	15 420,91	17 890,28
Autres charges		
Redevances	1 963,44	3 286,08
Autres charges	13,13	2 035,64
TOTAL II	388 243,00	293 000,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 12 226,54	5 142,34

Produits financiers		
Autres produits et produits assimilés	2 023,66	561,61
TOTAL III	2 023,66	561,61
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	-	-
TOTAL IV	-	-
RESULTAT FINANCIER	2 023,66	561,61
RESULTAT COURANT	- 10 202,88	5 703,95
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	56,67	
Sur opérations en capital	300,00	1 400,00
TOTAL V	356,67	1 400,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		-
TOTAL VI		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	356,67	1 400,00
Impôts sur les bénéfices	653,00	30,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	- <u>10 499,21</u>	<u>7 073,95</u>

BILAN AU 30 JUIN 2023

ACTIF	EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023			NET AU 30/06/2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	NET AU 30/06/2023	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	5 613,42	1 707,10	3 906,32	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 400,00		3 400,00	3 400,00
Constructions	126 182,00	75 604,05	50 577,95	54 363,41
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	232 999,29	184 515,66	48 483,63	48 140,70
Immobilisations financières				
Autres	150,00		150,00	150,00
TOTAL I	368 344,71	261 826,81	106 517,90	106 054,11
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients usagés et comptes rattachés	8 319,73		8 319,73	16 511,77
Autres	63 744,12		63 744,12	47 771,11
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	325 462,48		325 462,48	371 731,98
Charges constatées d'avance	8 168,00		8 168,00	80,00
TOTAL II	405 694,33	-	405 694,33	436 094,86
TOTAL GENERAL	<u>774 039,04</u>	<u>261 826,81</u>	<u>512 212,23</u>	<u>542 148,97</u>

PASSIF	EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023			NET AU 30/06/2022
	BRUT	AMORTISS- EMENTS OU PROVISIONS	NET AU 30/06/2023	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droits de reprise				
Fonds propres complémentaires	161 270,99		161 270,99	161 270,99
Report à nouveau	280 766,44		280 766,44	273 692,49
Excédent ou déficit de l'exercice	- 10 499,21		- 10 499,21	7 073,95
Situation nette (sous-total)	431 538,22		431 538,22	442 037,43
Subventions d'investissement	4 008,33		4 008,33	4 308,33
TOTAL I	435 546,55	-	435 546,55	446 345,76
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs	11 865,46		11 865,46	35 972,16
Fournisseurs factures non parvenues	8 140,00		8 140,00	5 853,00
Dettes fiscales et sociales				
Personnel charges à payer et produits à recevoir	21 093,00		21 093,00	17 670,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	14 050,92		14 050,92	12 462,08
Impôts prélèvement à la source	291,03		291,03	316,90
Etat charges à payer	3 240,00		3 240,00	2 791,00
Autres dettes				
Débiteurs divers et créditeurs divers	15 485,27		15 485,27	15 238,07
Produits constatés d'avance	2 500,00		2 500,00	5 500,00
TOTAL II	76 665,68	-	76 665,68	95 803,21
TOTAL GENERAL	<u>512 212,23</u>	<u>-</u>	<u>512 212,23</u>	<u>542 148,97</u>

ANNEXE II

Madame, Monsieur,

J'ai souhaité porter à votre connaissance le plan d'engagement de notre Fédération en matière de responsabilité sociétale, plan dont les actions et les objectifs sont inscrits dans une perspective de trois ans. Ce plan a été approuvé par notre COMEX.

La légitimité à agir de notre organisation dans ce domaine est certaine, mieux même, sa raison d'être l'y oblige. Je connais l'engagement des Ligues et Districts. Il convient de donner plus d'ampleur et de lisibilité encore à notre engagement associatif commun.

Notre Fédération est une association reconnue d'utilité publique, par décret depuis plus d'un siècle, depuis très exactement 1922, chargée d'une mission de service public.

L'article 1 de nos statuts dispose que : « *La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions* ».

Il nous faut agir de manière systémique et globale. Les écueils sont en effet nombreux : violences sexuelles, sexistes, homophobie, racisme...

La seule voie que nous emprunterons sera celle qui mettra la Fédération du côté des victimes de ces comportements inacceptables.

Pour cela, nous devons faire en sorte que nos clubs soient, plus et mieux encore, des lieux d'apprentissage de la citoyenneté, des lieux d'accompagnement et d'attention portée aux pratiquantes et pratiquants rencontrant des difficultés particulières sociales, éducatives, professionnelles. Des lieux enfin de responsabilité environnementale. Les Ligues et les Districts que vous représentez se trouvent au cœur de ce projet d'engagement.

Nos clubs de football, des terrains jusqu'aux vestiaires, des séances d'entraînements aux matchs, constituent l'espace de socialisation le plus important après la Famille et l'Ecole.

Cette réalité nous oblige. Elle est la force de notre projet associatif. Il est parfaitement normal que nos pratiques soient traversées de difficultés, se frottent aux réalités des difficultés sociales. C'est notre singularité, notre force et notre raison d'agir. La performance sportive est au cœur de nos ambitions. Il doit en être de même de la performance sociétale. Ces deux engagements sont indissociables. Bien entendu, cela fait déjà de nombreuses années que la Fédération assume et exerce son engagement en matière de responsabilité sociétale. Cet engagement toutefois doit être accentué, amplifié.

Nous devons gagner en lisibilité, en cohérence, pour gagner en efficacité.

Il y a une incroyable richesse d'initiatives, d'énergies qui traversent nos territoires. Ces engagements bénévoles à travers le pays, nous devons les mettre en valeur, leur donner les moyens et les outils pour s'accomplir. Les clubs de football amateur sont des institutions sportives et sociales.

Pour cela, je vous propose que notre stratégie se structure autour de trois thématiques identifiées comme prioritaires :

- 1)** La lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination ;
- 2)** L'impulsion et le soutien à des actions concourant au développement de la citoyenneté, de l'intégration, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'inclusion, de la diversité et de la parité ;
- 3)** La mise en place d'actions permettant le développement d'un football durable pour l'environnement et attentif au bien-être de ses pratiquants.

La réussite de ce plan ambitieux ne pourra advenir que si nous nous en donnons les moyens organisationnels, humains et financiers :

Les politiques de l'engagement doivent être pilotées, évaluées et suivies par une instance stratégique de gouvernance. Il s'agit d'une commission de l'engagement qui rassemblera élus, personnalités qualifiées, salariés et qui rendra compte des actions conduites chaque année devant l'Assemblée générale de notre Fédération.

Cette commission doit unifier les différents groupes de travail qui travaillent sur ces sujets, soit dans le cadre du programme Performance 2024, soit au sein de notre ligue du football amateur.

Complémentaire à cette instance, **la Fédération demandera à un organisme indépendant de certifier la réalité des politiques conduites et d'en rendre compte.**

Par ailleurs, une nouvelle direction de mission, impulsant et coordonnant ces politiques, par essence transversales et qui doivent être conduites par l'ensemble des directions fédérales, va être créée : la Direction de l'Engagement.

Cette dernière sera dotée de moyens humains permettant le suivi des politiques de lutte contre les violences, les politiques d'insertion, d'inclusion et de diversité et les politiques environnementales.

Elle travaillera en lien avec le secteur associatif, sans exclusivité, dans le respect de son indépendance et de son nécessaire franc parler qui a la vertu d'aiguillonner, dans le cadre de partenariats nationaux noués dans le cadre d'appels à projets.

Le pilotage et la mise en œuvre de ce plan, portés par cette nouvelle gouvernance, reposera enfin sur l'implication pleine et entière de vos territoires. La Fédération s'attachera ainsi à accompagner pleinement les Ligues et Districts dans la constitution d'un réseau de référents sur ces thématiques, au plus près de nos clubs et de nos licenciés.

Sans exhaustivité, je souhaite vous présenter certaines des actions qui seront ainsi conduites dans le cadre de ce plan pluriannuel.

► **VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS : TOLÉRANCE ZÉRO**

Je souhaite que nous luttons avec une fermeté renouvelée, contre toutes les formes de violences : violences sexuelles, violences sexistes, violences homophobes, violences racistes, violences comportementales.

Nous allons d'abord sensiblement améliorer la remontée et le traitement des alertes.

Dès le mois de novembre, une plateforme de remontée des alertes qui concernera tous les publics

de porter à connaissance tous manquements à l'éthique, au droit, aux personnes sera opérationnelle. Cette plate-forme doit être visible, accessible, fiable.

Nous nous assurerons de sa promotion et de son accès en première page de notre site internet fédéral. Le processus de traitement des alertes assurera que chaque demande obtiendra une réponse appropriée, tout en assurant la protection des lanceurs d'alerte éventuels. Le suivi des victimes pourra être proposé quand il est approprié, dans le cadre du partenariat noué avec France Victimes. En complément de cette plateforme, le numéro d'appel de France Victimes sera également mobilisable. Une communication appropriée sur l'existence de ces modes de remontées des alertes sera déployée dans les clubs, districts, ligues et au sein des services de la Fédération. Ils seront mentionnés dans les formulaires de prise de licences.

Nous devons également mieux recenser et mieux nommer, pour mieux agir.

La Fédération, la Ligue de Football Amateur, ont créé en 2005 un observatoire des comportements qui recense tous les incidents survenus sur et en dehors des terrains de football amateur.

Les remontées d'information sont probablement insuffisamment exhaustives et précises.

Il s'agit d'un système déclaratif qui nécessite l'implication des Ligues et des Districts, et une certaine harmonisation et homogénéité des faits remontés (violences physiques et verbales, racistes, homophobes et discriminatoires notamment). Il convient de supprimer les biais qui en résultent et qui faussent possiblement l'interprétation des données statistiques. La nomenclature sera plus précise et un guide méthodologique sera partagé.

Dans la majorité des cas, les instances s'appuient sur des dossiers disciplinaires pour alimenter l'observatoire, une charge de travail supplémentaire.

J'ai donc demandé aux services fédéraux de travailler à une évolution de cet outil indispensable pour créer plus d'automatisation dans la remontée des informations et une harmonisation de la qualification des sanctions.

Dans le même temps, vous devez veiller à l'exhaustivité du recensement des incidents.

Cela engendrera nécessairement une hausse statistique des violences qui seront identifiées mais cela traduira une remontée plus efficace des informations pour mieux agir.

Nous fixons l'objectif de former 100% des acteurs et des encadrants de la pratique à la détection et au traitement des comportements inacceptables, en 3 ans.

Les politiques de formation déjà existantes seront renforcées, pour atteindre l'ensemble des encadrants des pratiques, des dirigeants et des salariés de notre écosystème en trois ans.

Ces formations seront prodiguées avec le concours de l'Institut de Formation du Football, de prestataires, d'associations.

Tous les éducateurs professionnels, bénévoles, dirigeants salariés, devront accéder aux formations qui leur permettront de mieux détecter les situations à risques, de recueillir la parole des victimes, en bref d'avoir la capacité d'agir face aux éventuelles atteintes. Dès le mois de novembre prochain, une nouvelle plate-forme fédérale de E-learning sera disponible pour nos ligues, nos districts, nos clubs.

Nous compléterons par ailleurs un réseau de référents tant au niveau des ligues, des districts que des clubs, référents idéalement constitués d'un binôme éducateur/ dirigeant, qui auront été sensibilisés et formés à la prévention, à la détection et au traitement/orientation adapté des situations problématiques. Pour cela, nous travaillerons en partenariat associatif.

Nous voulons atteindre par des actions de sensibilisation 75% de nos licenciés en 3 ans.

Complémentairement à la formation de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, bénévolement ou rémunérés, participent à l'encadrement des pratiquants, il convient de conduire des actions de sensibilisation de l'ensemble de nos licenciés afin que les comportements à risque, les comportements inacceptables

puissent être identifiés. Il faut refuser la logique de la banalisation, de l'excuse, du regard porté ailleurs. Naturellement ces actions devront être adaptés en fonction de l'âge des joueuses et joueurs. C'est ainsi que des outils pédagogiques nouveaux : Bande dessinée, pédagogie par des acteurs sensibilisant à l'occasion de courtes pièces de théâtre tous les publics aux situations qui exigent une réaction, contenus vidéos seront mobilisés. Ils ont été réfléchis par la Ligue de football amateur ou par notre Direction des ressources humaines.

Nous développerons, à l'égard de l'ensemble de nos licenciés des campagnes de sensibilisation. Elles seront plus directes, plus impactantes dans les mots et la forme, pour inciter les témoins ou les victimes de situation à risque à mettre des mots sur ce qu'ils ont observé, ressenti, subi...

Sanctionner et protéger, cela veut dire agir systématiquement, avec fermeté et immédiateté. La tolérance zéro définira notre action.

Le parti pris doit être celui de la victime. La première préoccupation doit être de protéger en évitant la possibilité de réitération de tels actes. Il ne s'agit pas de se substituer aux organes disciplinaires ou aux juridictions pénales. **Il s'agit d'en systématiser la saisine, de se constituer partie civile dans l'ensemble des procédures pénales, quand les faits relèvent d'une telle qualification, tant le préjudice pour notre sport est grand quand ses valeurs sont atteintes et en attendant prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.**

Par ailleurs, nous devons prendre les mesures conservatoires utiles et, le cas échéant, les suspensions de leur responsabilité les auteurs présumés des faits.

Ces mesures ne présageront pas de la suite des procédures et respecteront évidemment le principe de la présomption d'innocence, mais elles mettront en œuvre un principe de précaution qui devra être systématisé.

Nous avons à cette fin modifié nos règlements pour permettre la mise en place de mesures conservatoires, aux côtés des dispositifs déjà existants.

L'article 85 des règlements généraux de notre Fédération précise désormais le principe du retrait administratif ou de refus de délivrance d'une licence, à l'égard de « toute personne » dans le but de « garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public ».

Par ailleurs, complémentairement, une mesure conservatoire, en l'absence d'une décision étatique, peut être prononcée dans le cadre d'une procédure disciplinaire, après l'engagement des poursuites, comme le précise l'article 3.3.3 de notre règlement disciplinaire.

Nous déploierons une formation des membres des instances disciplinaires à ces problématiques pour les aider dans leurs missions. Il convient de prononcer quand cela est adapté des sanctions de réparation.

► RÔLE CITOYEN ET INCLUSIF DU FOOTBALL

Notre deuxième grande priorité consiste à complémentairement renforcer le rôle inclusif et citoyen de notre football.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut d'abord garantir le cadre : le respect et l'application du principe de neutralité.

Notre modèle en la matière, nous l'avons toujours défendu pour faciliter l'organisation des compétitions et manifestations sportives, pour éviter que celles-ci ne soient un lieu d'antagonismes autres que les enjeux strictement sportifs de la rencontre, s'inscrit dans le cadre de cette volonté.

Le Conseil d'Etat a validé cette disposition statutaire et, en lien avec le service public délégué, a jugé

que nous avons édicté une norme adaptée et proportionnée au but d'intérêt général poursuivi. J'ai eu l'occasion de rappeler le sens et les modalités d'application de nos statuts dans une circulaire adressée aux ligues et aux districts.

La Fédération entend vous aider à amplifier ou conduire des actions de soutien aux pratiquants rencontrant des difficultés particulières qu'elles soient scolaires, d'insertion, d'accès à la pratique.

Il en est ainsi par exemple de la mise en œuvre programme Éducatif Fédéral qui vise à former avant tout des citoyens, autour des valeurs républicaines, sociales, humaines et écologiques ; du soutien scolaire au sein même des clubs et de nos pôles Espoirs pour contribuer à la lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme et garantir la continuité éducative ; et de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

Nos pratiques doivent permettre l'intégration dans nos clubs des personnes souffrant de handicap et nous poursuivrons et intensifierons le travail engagé avec les fédérations handisport et de sport adapté. Cette volonté sera accompagnée d'actions de formation en ce sens de nos encadrants.

Au sujet de l'inclusion, comment ne pas évoquer la question de la féminisation de notre football ? L'objectif que nous nous assignons sur 5 ans est de doubler le nombre des licenciées féminines et atteindre le seuil des 500 000.

Le développement du football féminin, tant sur le plan du développement de la pratique amateur que professionnelle sera bien entendu un de nos objectifs prioritaires pour l'action fédérale.

Le dispositif « Toutes Foot », appel à projets créé en 2022, à destination des clubs, des ligues et districts, vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il a pour objectif de :

- ▶ Valoriser la mise en place d'actions structurantes afin d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club ;
- ▶ Développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité, au travers de la formation réactualisée, adaptée et ciblée.

Dans le prolongement de la création de la Ligue Féminine Professionnelle, qui est aujourd'hui en phase de préfiguration pour un déploiement complet pour la saison sportive 2024/ 2025, et dans un souci de lisibilité, de transparence et d'efficacité de la politique mise en œuvre en matière de football féminin amateur, la FFF va créer une cellule de pilotage chargée de définir une stratégie concertée, de coordonner et d'évaluer les politiques menées, et de favoriser la transversalité entre les différents acteurs. Je sais que cet objectif ne sera atteint que par une politique volontariste d'aide aux équipements et à l'encadrement pour accueillir les nouvelles pratiquantes dans nos clubs.

Nous devons également parler d'avantage aux publics en difficulté ; les détecter, les écouter, les accompagner. Pour cela, nous souhaitons faciliter l'insertion professionnelle de 10 000 pratiquants en 2024 dans les quartiers en difficulté.

En partenariat avec l'Etat, en parfaite cohérence avec la reconnaissance du rôle du sport dans notre société que doit notamment mettre en valeur l'année olympique, la FFF entend mobiliser ses clubs, en particulier dans les quartiers confrontés à des difficultés sociales particulières, pour la conduite d'actions renforcées d'insertion professionnelle au bénéfice des pratiquantes ou pratiquants en recherche de formation ou d'emploi.

Nous nous inscrivons pleinement dans le cadre du projet de l'Etat visant à aider à la création de postes d'éducateurs sportifs qui d'une part viendront renforcer l'encadrement pédagogique des clubs, en particulier pour les plus jeunes de nos écoles de football, mais aussi qui participeront aux actions d'insertion professionnelle des publics en difficulté. Nous souhaitons nous inscrire dans cette politique de l'Etat, avec un objectif de création de 500 emplois d'éducateurs sportifs, dans le cadre de projets aidés de clubs. Nous souhaitons ainsi aider 10.000 licenciés en 2024 à s'insérer dans l'emploi.

Cette politique sera déclinée et adaptée au bénéfice et en partenariat avec nos territoires d'outre-mer pour tenir compte du rôle d'aide à l'insertion et la formation professionnelle que les clubs peuvent jouer au bénéfice de pratiquants rencontrant des difficultés.

Nous favoriserons en outre la pratique sportive des jeunes des quartiers en difficulté à l'été 2024. Nous faciliterons l'ouverture des clubs de football en juillet et août 2024 afin que les jeunes, notamment des quartiers en difficulté, qui n'auraient pas accès aux JOP aient des activités sportives organisées pour eux.

Nous maintenons également notre effort dans le cadre du programme gouvernemental de lutte contre la sédentarité et l'accroissement de la place du sport dans la société.

Dans le même esprit, nous renforcerons l'intervention de nos éducateurs sportifs dans les écoles primaires et nous proposerons aux services académiques d'agir de même au sein des collèges et lycées.

Pour prendre en compte les effets sociétaux de la pratique sportive et constater les fruits des efforts fournis, nous devons nous mettre en capacité de nous doter d'outils de mesure et d'analyse. Pour cela, nous créerons, en partenariat avec l'UNESCO, un observatoire d'impact du sport, vecteur de changement.

Contrairement à certains pays anglo-saxons, la France déconsidère un peu trop la place que le sport devrait occuper au cœur des grandes politiques publiques : santé publique, éducation, insertion...

L'année olympique que nous allons vivre pourrait laisser un héritage une prise en considération sérieuse du sport, fait social global.

Nous avons ainsi créé un centre de recherche et d'innovation, localisé à Clairefontaine.

Il sera le cadre naturel de construction d'un partenariat novateur avec l'UNESCO pour participer, à notre échelle, à la création d'un observatoire pluridisciplinaire de l'impact sociétal de la pratique du football.

► POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Enfin, il nous faut être acteurs proactifs et crédibles des politiques environnementales.

Les défis climatiques qui touchent notre football nous imposent d'en réfléchir les conditions d'un développement durable. Pour cela, nous devons engager nos pratiquants pour qu'ils portent, dans l'exercice de leur passion, mais aussi en citoyens engagés, l'exigence environnementale.

Voilà quelques-unes de orientations :

- Réduire l'empreinte carbone des activités de la Fédération ;
- Rendre l'organisation de la pratique plus sobre en énergie et en eau ;
- Adapter la pratique du football au défis climatiques ;
- Former et sensibiliser l'ensemble des pratiquants à l'éco-citoyenneté.

Afin de réduire l'empreinte carbone des activités de la Fédération : les déplacements en train deviendront la règle pour tous.

Aucun déplacement, en ce y compris les déplacements de nos sélections et équipes nationales ne s'effectueront dorénavant en avion, dès lors qu'il existe des solutions ferroviaires permettant de gare à gare un temps de trajet de 3 heures ou moins.

Pour les salariés de la FFF la règle sera la suppression de 95% des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures par d'autres moyens de transport.

Il convient d'agir ainsi dans l'ensemble de nos territoires.

S'agissant des Equipes de France, nous engagerons des négociations avec la SNCF et les autorités de l'Etat pour garantir les conditions d'accueil, d'acheminement et de sécurité adaptées.

Nous fixons par ailleurs l'objectif de réduction de 50% de nos consommations en eau et en énergie en 5 ans, d'ici à 2028.

Cela passera notamment par la mise en place d'audits de la consommation liée au football amateur et aux infrastructures immobilières, notamment au CNF et au siège. Ces audits ont déjà commencé et donneront lieu à la mise en place de plan de réduction des pertes énergétiques.

Pour engager l'ensemble des licenciés sur cette voie, nous souhaitons sensibiliser 75% de l'ensemble des pratiquants sur trois ans.

Notre objectif est, en trois ans, de sensibiliser 75% de l'ensemble de nos pratiquants aux enjeux climatiques et comportementaux (nous travaillerons en ce sens dans le cadre d'appels à projets avec les grands acteurs associatifs) et 100% des jeunes licenciés engagés dans le Plan Educatif Fédéral sur les questions environnementales.

Enfin, nous orienterons, en partenariat avec les entreprises innovantes, les start-ups, et les autorités académiques, nos études et recherches pour identifier les technologies permettant de relever les défis environnementaux auxquels nos terrains et équipements sont confrontés.

Cela passera par des actions comme l'adaptation de la nature des sols aux problématiques climatiques et à la rareté des ressources en eau, l'optimisation des systèmes d'éclairage pour réduire la consommation d'énergie ou encore l'adaptation des normes techniques des équipements.

Le déploiement de ce plan global qui vise à capitaliser sur l'ensemble des actions déjà conduites, notamment par nos ligues, districts et clubs, à les amplifier, à innover et à mieux les coordonner et les évaluer traduira le sens profond notre projet associatif : l'engagement.

J'ai échangé à ce sujet avec d'autres présidents de grandes fédérations, en particulier la FFR, et je suis persuadé que ces objectifs étant partagés, nous gagnerons en efficacité à mieux nous coordonner pour agir de concert et évaluer nos actions.

J'ai entendu évoquer l'idée de fédérations de mission. Il s'agit bien de cela : redonner du sens à notre engagement en plaçant au cœur de notre projet associatif cette politique de l'engagement.

En somme, une organisation nouvelle au sein de notre Fédération, dont la nouvelle Direction sera le fer de lance ; des moyens humains et financiers nouveaux, de l'ordre de 6 millions d'euros sur trois ans pour aider à la mise en œuvre de ces politiques dans les territoires.

Tout cela pourra concourir à atteindre toutes les dimensions de la performance : sportive, sociétale, économique, complémentaires pour créer les conditions d'un développement durable de notre sport. Je sais pouvoir compter sur le soutien de nos territoires pour la réussite de ce plan d'engagement. C'est ensemble que nous gagnerons et serons à la hauteur de notre responsabilité sociétale.

L'ensemble de ces orientations sera précisé sur le plan opérationnel dans les prochaines semaines. Ce sera notamment la mission de la nouvelle direction de l'engagement. Je souhaitais dès à présent les partager avec vous.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Diallo', written over a large, stylized star-like graphic.

Philippe Diallo,
Président de la FFF